

**Postulat Séverine Evéquoze et consorts – Pour la poursuite et le renouvellement d’une stratégie cantonale du vélo !**

*Texte déposé*

Les intentions énoncées par le Conseil d’Etat en matière de promotion du vélo remontent à 2010, dans la stratégie cantonale et de promotion du vélo. En 2013, le Grand Conseil, suite à deux motions et deux postulats des groupes vert, socialiste et PLR, votait un crédit cadre de 13’300’000 francs pour financer des subventions aux communes portant sur les mesures en faveur des deux-roues figurant en liste A des projets d’agglomération. Pour rendre possibles ces subventions, il votait également un projet de loi modifiant la Loi du 11 décembre 1990 sur les transports publics. Plus récemment, le Conseil d’Etat donnait réponse à l’interpellation du député Felix Stürner, qui s’interrogeait, entre autres, sur l’état d’avancement du développement de la stratégie globale de la mobilité douce dans le canton telle que prônée en 2010.

Dans sa réponse, le Conseil d’Etat mentionnait les bases qui lui permettent aujourd’hui d’agir, en particulier les fiches A23 et A24 du Plan directeur cantonal (PDCn) tout comme les instruments décrits plus haut. Mentionnant également, dans sa réponse, la question écrite du groupe Vert libéral de 2016, il réaffirmait quatre axes d’actions :

1. Développer le vélo par le biais des projets d’agglomération ;
2. Développer l’intermodalité entre le vélo et les transports publics ;
3. Sensibiliser la population ;
4. Sensibiliser et conseiller les responsables d’espaces publics.

Par ailleurs, il mentionnait que le crédit-cadre voté en 2013 était engagé à hauteur de 51 % de son montant total, constatant un certain retard de mise en œuvre lié à la durée des procédures de mises à l’enquête puis de réalisations concrètes, et par ailleurs, le fait que ces mesures sont en mains communales.

S’agissant des mesures cyclables des projets d’agglomération, le Conseil d’Etat entend présenter cette année au Grand Conseil un nouvel exposé des motifs et projet de décret relatif à un deuxième crédit-cadre destiné à prendre le relais du crédit-cadre arrivé à échéance en décembre 2017. Dans le cadre de l’étude en cours d’une stratégie cantonale des interfaces de transport de voyageurs, en application de la mesure A24 du PDCn, le Conseil d’Etat entend également renforcer l’action cantonale en faveur de la promotion du vélo en dehors des agglomérations. Un exposé des motifs et projet de décret y relatif, voire un projet de loi si cela s’avère nécessaire, sera présenté au Grand Conseil dans le courant de 2018.

Si les postulant-e-s constatent que la thématique du vélo et de la mobilité douce est suivie par le Conseil d’Etat, elles/ils observent néanmoins certaines lacunes. C’est ainsi que les récents crédits-cadres (58) et (18) de 9’463’000 francs pour financer les travaux d’élimination de six secteurs dangereux du réseau routier cantonal vaudois hors traversée de localité, soumis au Grand Conseil, n’intégraient pas la création de voies et pistes cyclables.

Cette prise en considération systématique des cycles lors de projets routiers est d’autant plus nécessaire qu’aujourd’hui de trop nombreux secteurs équipés débouchent bien souvent sur des jonctions dangereuses, d’autres non équipés présentent de forts risques et devraient dès lors faire l’objet de mesures circonstanciées. A cet égard, on peut noter le fait qu’au niveau fédéral le Département fédéral de l’environnement, des transports, de l’énergie et de la communication de Doris Leuthard soumettra prochainement le contre-projet à l’initiative vélo.

Sur un autre plan, l'intermodalité entre le vélo et les autres modes de transport est insuffisamment promue aujourd'hui. De nombreuses sociétés de transports publics sont frileuses quant à l'accessibilité facilitée des vélos dans leurs véhicules. En matière de sensibilisation, l'exemplarité reste trop focalisée sur les villes, notamment Lausanne. Enfin, en termes d'espace public, bien que les acteurs de la construction représentent un levier important, force est de constater que les synergies sont encore trop peu d'usage entre collectivités publiques et propriétaires de bien-fonds, régies et constructeurs.

Par conséquent, les postulant-e-s souhaitent ancrer les ambitions auxquelles les projets de décret et projets de loi d'ores et déjà annoncés par le Conseil d'Etat doivent répondre et invitent le gouvernement à actualiser sa stratégie cantonale en faveur du vélo et de la mobilité douce principalement dans les domaines suivants :

#### **Infrastructures :**

1. Etablir ou rendre publique, une cartographie des secteurs prioritaires à l'intérieur et à l'extérieur des agglomérations ;
2. Equiper dans la mesure du possible les infrastructures routières lors de réfections et d'entretien ;
3. Envisager des planifications régionales permettant des itinéraires cyclables continus ;
4. Envisager les différentes interventions comme des opportunités pour la mise en œuvre d'infrastructures cyclophiles ;
5. Etablir des connexions plus fines entre les aménagements pour cyclistes et les autres voies de circulation.

#### **Intermodalité :**

6. Favoriser les partenariats avec les sociétés de transports publics et privés du canton pour permettre la prise en charge facilitée des vélos et augmenter la tolérance à leur égard ;
7. Adapter certaines règles de circulation, à l'exemple du tourner à droite au feu rouge, déjà autorisé dans certains cantons, ou encore développer les opportunités pour les vélos de rouler sur les voies de bus à la descente ou au plat.

#### **Sensibilisation :**

8. Soutenir l'organisation de cours de conduite, spécialement pour les plus jeunes, principalement en collaboration avec les milieux associatifs ;
9. Elaborer des campagnes de sensibilisation « clé en main » à destination des communes ;
10. Elaborer des campagnes cantonales favorisant en particulier l'usage multimodal de l'espace public.

#### **Espace public :**

11. Planifier de mesures incitatives en faveur de constructions en faveur des vélos par exemple des parkings spécifiques ;
12. Identifier les freins à la mise en œuvre de mesures pour les vélos dans l'espace privé et élaborer des solutions ;
13. Collaborer avec les maîtres d'ouvrage privés pour l'aménagement des espaces à l'interface du domaine public ;
14. Renforcer le conseil dans le sens d'un soutien accru à la mobilité cycliste et développer le guichet vélo à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

Le vélo a de nombreuses vertus pour la santé et pour le climat. Son usage doit être fortement promu, la collaboration avec les associations de promotion de la mobilité douce et du vélo est une réelle opportunité à saisir sans retard.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.*

*(Signé) Prénom Nom  
et 23 cosignataires*

### *Développement*

**Mme Séverine Evéquo (VER) :** — En 2010, le Conseil d'Etat lançait sa « stratégie vélo » ayant pour but d'améliorer les infrastructures pour vélos — réseaux et stationnement — et de diffuser une culture du vélo. Trois ans plus tard, en 2013, notre Grand Conseil votait un crédit-cadre de 13'300'000 francs pour financer des subventions aux communes portant sur les mesures en faveur des deux roues figurant en liste A des projets d'agglomération. A ce jour, en 2018, le crédit-cadre est engagé à hauteur de 51 %. Les progrès sont là, mais ils ne sont pas encore suffisants. Dans le canton, le réseau cyclable n'est hélas pas pensé de manière continue et il compte de nombreux chaînons manquants. Lorsqu'une piste cyclable s'interrompt de manière abrupte, contraignant les cyclistes à circuler sur 500 mètres à côté des camions, c'est dangereux, mais aussi décourageant. A titre d'exemple, je citerai les crédits-cadres de 9'463'000 francs votés par notre Grand Conseil afin de financer les travaux d'élimination de six secteurs dangereux du réseau routier cantonal vaudois hors traversées de localités, mais n'intégrant pas la création de pistes ou de voies cyclables, ce qui n'est pas admissible !

Hormis le fait que, le 23 septembre prochain, nous nous positionnerons au niveau fédéral sur le contre-projet direct à l' « initiative vélo », je souhaite aborder deux projets que le Conseil d'Etat doit présenter cette année. Il s'agit tout d'abord d'un nouvel exposé des motifs et projet de décret relatif à un deuxième crédit-cadre, pour prendre le relais de celui qui est arrivé à échéance en décembre 2017, afin de financer des mesures cyclables dans les projets d'agglomération. Ensuite, un nouvel exposé des motifs et projet de décret, voire un projet de loi si cela s'avère nécessaire, doit permettre de renforcer l'action cantonale en faveur de la promotion du vélo en dehors des agglomérations. Ces développements doivent être salués, mais ils doivent être guidés par une stratégie ambitieuse. C'est pourquoi le présent postulat demande le renouvellement de la stratégie cantonale pour le vélo. Ce dernier a de nombreuses vertus pour la santé comme pour le climat et son usage doit être fortement promu. La collaboration avec les associations de promotion de la mobilité douce et du vélo est une réelle opportunité à saisir sans retard. Largement soutenu par les groupes politiques présents dans notre plénum, je vous engage à renvoyer le postulat en commission.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**